



Les outils comptables

Réponses aux questions du CAP'agora en ligne du 18.11.20

Ressources du CAP'agora

- [Contenu de la présentation](#)
- [Replay](#)

Questions et réponses

Q : Est-il prévu un exposé sur les budgets prévisionnels ?

R : Vous pouvez lire le chapitre 10 dédié au budget prévisionnel dans notre guide complet pour les trésoriers :

<https://www.assoconnect.com/ressources/guides-associations/guide-du-tresorier/>

Q : Sur AssoConnect comment sont comptés les membres (adhérents, cotisants, donateurs) pour définir le coût de l'abonnement à 30 "membres" ou "50 membres" ?

R : Un membre correspond à une personne que vous avez enregistrée dans votre base de données. Il peut s'agir d'un bénéficiaire, d'un bénévole, d'un donateur, d'un adhérent, d'un membre du bureau, etc.

Q : Faites-vous des présentations des fonctionnalités d'AssoConnect ?

R : Lors de votre période d'essai : <https://www.assoconnect.com/creation-plateforme/>, vous pouvez demander une démonstration gratuite et personnalisée du logiciel. Nous proposons également des formations gratuites sur certains modules :

<https://www.assoconnect.com/formations-en-ligne/>

Q : Est-ce que AssoConnect permet de faire des sauvegardes ?

R : AssoConnect est un logiciel en ligne. Il vous suffit donc d'une connexion à internet pour sauvegarder vos données.

Q : Avez-vous des formations à nous conseiller pour apprendre et comprendre la comptabilité associative ?

R : Nous avons édité ce guide :

<https://www.assoconnect.com/ressources/guides-associations/guide-du-tresorier/>

Nous proposons également des formations gratuites sur la comptabilité :

<https://www.assoconnect.com/formations-en-ligne/>

Pour vous renseignez sur les formations proposées par le CAP, visitez cette page :

<https://www.paris.fr/pages/formations-5379>

Q : Est-il possible d'associer plusieurs budgets/financeurs pour une seule dépense sur AssoConnect ? (compta analytique)

R : Il est tout à fait possible d'associer une dépense à plusieurs budgets. Après chaque opération saisies, vous aurez la possibilité de ventiler vos opérations sur différents budgets/financeurs.

Q : Comment l'avoir cet AssoConnect Svp ?

R : Vous pouvez ouvrir une période d'essai sur <https://www.assoconnect.com/>

Q : Est-ce que AssoConnect peut faire billetterie en ligne qui délivre directement des reçus fiscaux ?

R : Oui tout à fait, vous pouvez créer un formulaire de dons en ligne et une fois qu'il sera payé le donateur recevra son reçu fiscal personnalisé !

Q : Peut-on inscrire les recettes en espèces sur AssoConnect ?

R : Vous pouvez les inscrire en précisant le mode de paiement (espèces) lors de votre saisie de recette.

Q : AssoConnect propose-t-il le rapprochement bancaire ?

R : Oui complètement !

Q : Est-ce qu'AssoConnect peut gérer les notes de frais ? Si oui, est-ce qu'on peut donner des accès aux personnes pour qu'elles puissent saisir leurs notes de frais elles-mêmes ?

R : Non malheureusement nous n'avons pas encore cette fonctionnalité !

Q : est ce que AssoConnect reconnaît un fichier EDI transmis par le logiciel de paie (Spaictacle) pour le transfert des écritures (Comptes salaires 421, Urssaf, Pôle emploi...)

R : Il n'y a pas de lien automatique aujourd'hui. Vous pouvez par contre faire la saisie de l'ensemble de ces éléments via de la saisie comptable accompagnée sur AssoConnect.

Q : Est-ce qu'AssoConnect est gratuit ou payant ?

R : Nous proposons un essai gratuit de 30 jours. Nos abonnements commencent à 19€/mois. Nous avons également une version gratuite pour les associations de moins de 30 membres.

Q : AssoConnect peut transférer les données comptables des années passées du logiciel utilisé ?

R : Ce n'est pas automatique. La balance initiale permet d'établir l'état comptable au début de votre utilisation du logiciel. Si vous n'en êtes pas à votre premier exercice comptable, et que vous aviez une comptabilité dans un autre outil, paramétrer la balance initiale dans AssoConnect permet de ne pas repartir de zéro.

Q : Faut-il valoriser (et comment) dans la compta les dons en nature ?

R : Nous vous invitons à lire notre article de blog écrit à ce sujet :

<https://blog.assoconnect.com/articles/22045-contributions-volontaires-en-nature-ce-qu-il-faut-savoir>

Q : Le support d'AssoConnect est-il réactif si on les appelle en cas de besoin ?

R : Nous faisons de notre mieux pour, avec toute une équipe dédiée !

Q : Si nous utilisons un logiciel en ligne, où tout est dématérialisé, faut-il pour autant garder des traces papier (Factures en classeur/ état de rapprochement mensuel...)?

R : Conseil de Christian : par précaution, c'est bien de garder quelques traces écrites des documents historiques.

Q : Pour AssoConnect : le nombre de fournisseurs de l'association est-il illimité quelle que soit la formule ?

R : Oui, c'est illimité.

Q : Armand et Marie sont-ils les fondateurs de AssoConnect ?

R : Non, ils font partie de notre équipe dédiée à l'accompagnement des associations.

Q : Est-ce que ces logiciels sont compatibles entre eux si on veut changer ? (ex : export des données)

R : Là encore, cela dépend des logiciels. Il me semble que la majorité des logiciels vous permettent a minima d'exporter toutes vos saisies comptables (c'est en tout cas le cas d'AssoConnect).

Q : Vous dites que l'on peut valoriser le bénévolat/apport en nature mais d'après moi ce n'est plus une option et c'est devenu obligatoire depuis le 01/01/2020. Pouvez-vous nous le confirmer ?

R : Elles doivent être comptabilisées uniquement si elles sont significatives et valorisables. Vous pouvez consulter notre article de blog sur le sujet : <https://blog.assoconnect.com/articles/22045-contributions-volontaires-en-nature-ce-qu-il-faut-savoir>

Q : AssoConnect peut-il gérer un retard d'écriture comptable ? (faire le bilan de l'année passée)

Autre question : peut-on débiter avec un tarif pour 50 personnes et upgrader lorsqu'on monte en puissance ?

R : 1ère réponse : Oui, vous pouvez faire de la saisie dans le passé (à vous de voir si c'est vraiment nécessaire ou pas).

2ème réponse : Absolument !

Q : Concrètement cela signifie que je peux sortir le bilan 2018 qui n'a pas été fait ?

R : Si vous faites l'ensemble de la saisie des dépenses/recettes pour l'année, oui ! (par contre, le logiciel ne peut pas les deviner pour vous)

Q : Quelles évolutions pour les associations avec le Nouveau Plan Comptable Associatif 2020 par rapport à 2019 ou avant ?

R : voici un article qui les présente :

<https://blog.assoconnect.com/nouveau-plan-comptable-associatif>

Q : Comment importer en saisie les rentrées par carte bancaire dans le logiciel ?

R : Alors cela dépendra du logiciel que vous choisirez. Pour information, tout est enregistré automatiquement sur AssoConnect.

Q : C'est difficile de passer d'une comptabilité sur Excel à une comptabilité sur un logiciel comptable ?

R : Cela dépend directement du logiciel que vous choisirez.

Q : Les associations doivent elles obligatoirement faire intervenir un commissaire aux comptes (CAC) ?

R : Non, seulement certaines. Voici un article qui en parle :

<https://blog.assoconnect.com/articles/38736-l-utilite-du-commissaire-aux-comptes-pour-votre-association#nommer>

Q : Je voudrais savoir s'il y a des précautions à prendre pour passer d'une comptabilité Excel à un logiciel. Faut-il attendre la fin d'un exercice par exemple ?

R : Notre recommandation est plutôt d'attendre la fin de votre exercice. Si votre exercice comptable fini en décembre, finissez le plutôt que de faire la bascule en novembre. Ne négligez pas le temps de réflexion pour choisir son logiciel.

Q : Le partage en ligne nécessite-t-il la même boîte mail ? (comme un @gmail.com pour partager les Google docs ou Sheets)

R : C'est mieux si chaque personne a son accès avec son propre mail et son mot de passe. Sur AssoConnect : vous pouvez avoir autant d'administrateurs que vous voulez.

Q : Nous sommes une asso de danse (agrément jeunesse et éducation pop) Est-ce accepté par les impôts ?

R : En matière d'intérêt général, on ne peut pas répondre de manière générale, c'est du cas par cas : une asso de danse n'est pas systématiquement une asso d'intérêt général, cela dépend de son projet. Envoyer un mail à christian.cascio@parif.fr

Q : Y a-t-il une règle de valorisation acceptée comme significative ? SMIC horaire par exemple quelle que soit la compétence mise en œuvre ?

R : Pas vraiment, il existe des tableaux d'équivalence pour la valorisation du bénévolat. <https://blog.assoconnect.com/articles/22045-contributions-volontaires-en-nature-ce-qui-il-faut-savoir>

Q : Concernant les fonctions non prises en charge dans la version gratuite de AssoConnect (voire des autres outils pourriez-vous nous communiquer les outils qui assurent, en version gratuite aussi, ces fonctions en relai du vôtre ?

R : Certains outils qu'on a présentés vous permettent de le faire. Vous pouvez également utiliser des outils de gestion de paie. Par exemple nous travaillons avec <https://www.paiepilote.fr/> qui gère les fiches de paie.

Q : Quels formats de fichiers AssoConnect reconnaît-il pour faire le rapprochement bancaire ?

R : Fichier OFX à demander à votre banque

Q : Les reçus de dons peuvent-ils être mis dans les dons aux associations pour les impôts ? Si oui quelle forme adopter pour que cela soit admis par les impôts.

R : Si vous avez à émettre des reçus fiscaux si vous êtes une association d'intérêt général, certains logiciels peuvent éditer des reçus fiscaux. Voici un article qui vous indique les éléments qui doivent apparaître sur le reçu pour être conforme : <https://blog.assoconnect.com/articles/4821-recu-fiscal-tout-ce-qui-il-faut-savoir-pour-votre-association>

Q : 1) Une association peut-elle faire une facture ?

Une adhésion pour des cours (facture ou adhésion) ?

2) Combien de temps doit-on garder les documents comptables ?

R : 1) Évidemment une association peut facturer. Certains outils comptables vous le permettent.

2) Vous devez garder les documents comptables pendant 10 ans.

Q : Pour débiter l'association, pas trop de mouvement d'argent mais plutôt la gestion des adhésions et des dons, quel logiciel est plus simple à utiliser ?

R : Dans ce cas, privilégier un logiciel de gestion associative plutôt qu'un logiciel purement comptable : B-association, Garradin ou AssoConnect.

Q : connaissez-vous le logiciel Basicompta ? Qu'en pensez-vous ?

R : Vous pouvez vous renseigner sur ce comparateur de logiciel :
<https://logiciel-comptabilite-association.com/>

Q : Nous faisons le compte de résultat régulièrement mais pas le bilan. De quel historique a besoin AssoConnect pour établir un bilan ?

R : Vous saisissez vos recettes/dépenses et AssoConnect générera automatiquement tous les documents comptables suivant : Compte de Résultat, Journal, Grand-Livre, Balance Générale, Bilan.

Q : Y a-t-il un classement d'interopérabilité dans les logiciels de gestion asso ? Import-export pour la collaboration avec d'autres logiciels et structures ?

R : Pour AssoConnect, cela prends 2 formes : l'inter-opérabilité interne entre les différents modules et l'import / export des documents en format Excel et PDF. Pour les autres logiciels, il faut regarder sur leur site avec quels logiciels externes ils sont intégrés.

Q : Notre association a trois ans de retard comptable (maladies, problèmes divers...). Un outil comptable en ligne est-il capable de gérer ce retard ?

R : Le logiciel est capable de gérer ce retard mais il ne peut pas deviner le passé de votre association donc il va falloir retranscrire l'ensemble de vos dépenses et recettes pour que le logiciel puisse éditer pour vous les documents comptables.